

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Participation du Département aux travaux réalisés par la Région dans les cités mixtes scolaires Thiers et Pagnol.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le montant de la participation financière du Département à verser à la Région, au titre des travaux mentionnés dans le rapport dans les cités mixtes scolaires Thiers et Pagnol, pour un montant total de 1 510 687,06€ (576 720,90€ sur l'exercice 2018 et 933 966,16€ sur l'exercice 2019),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions n°2016 CMX13-01 relative aux travaux de rénovation de la chaufferie de la cité-mixte Thiers à Marseille et n° 2016 CMX 13-02 relative aux travaux de restructuration de la demi-pension de la cité-mixte Marcel Pagnol à Marseille, dont les projets sont joints en annexes du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée